

Préparer le Concours national de la Résistance et de la Déportation en Ile-de-France.

2011 sera l'année du 50e anniversaire de la création du CNRD par des associations d'anciens résistants et déportés (1961-2011). Le thème 2010/2011 du Concours national de la Résistance et de la Déportation est le suivant :

« **La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy** ».

Une aide pour les enseignants et les candidats : la brochure pédagogique.

Comme chaque année, les établissements scolaires (collège et lycée) ont reçu dans le courant plusieurs exemplaires de la brochure préparatoire au thème du CN.R.D., réalisée sous la responsabilité de la Fondation de la Résistance avec le concours de nombreux partenaires (Fondations, musées..). Cette brochure, accompagnant enseignants et élèves dans leurs recherches est disponible auprès des musées, associations de résistants et déportés, délégations départementales de l'ONACVG ou Inspections académiques. La brochure est téléchargeable sur le site de la Fondation de la Résistance :

<http://www.fondationresistance.org/documents/cnrd/Doc00122.pdf>

Les élèves pouvant participer au concours :

La note de service, précisant les modalités d'organisation du concours, a été publiée au B.O.E.N. et est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.education.gouv.fr/cid51646/mene1000409n.html>

Le concours national de la Résistance et de la Déportation est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, lycée agricole). Sont concernés: au collège, les élèves des classes de troisième uniquement et au lycée, les élèves de toutes les classes.

Les dates des épreuves :

La date des épreuves du concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 2010-2011 a été fixée **mardi 22 mars 2011**, pour les devoirs individuels.

Les copies individuelles et les travaux collectifs des établissements sur lesquels seront clairement indiqués le nom, le prénom, la classe ainsi que l'établissement des candidats, seront adressés par l'établissement scolaire à l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, le **mardi 29 mars 2011** au plus tard.

Les épreuves :

Les épreuves des première et quatrième catégories doivent être réalisées en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués ci-dessous. Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition. Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau départemental.

Les catégories de participation :

Le concours comporte six catégories de participation :
Première catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 3 h.
Deuxième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif qui peut être

un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.
Troisième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel, portant sur le thème annuel.
Quatrième catégorie : classes de troisième - rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 2 h.
Cinquième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.
Sixième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel, portant sur le thème annuel.

Les prix du concours :

Le jury départemental désigne les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie. Le jury départemental désigne, à l'intention du jury national, le meilleur travail pour chacune des six catégories.

Des ressources pour préparer le concours :

Les sites des principales Fondations de mémoire et d'histoire accordent une place importante au thème du Concours. On pourra notamment consulter, selon le choix du sujet retenu par les élèves et enseignants:

Fondation pour la Mémoire de la Déportation : <http://www.fmd.asso.fr/>

Fondation de la Résistance : <http://www.fondationresistance.org>

Fondation de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/>

Fondation de la France Libre : <http://www.france-libre.net>

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : <http://www.fondationshoah.info/>

Les services d'**archives des collectivités territoriales**, selon les cas, peuvent disposer de documents sur le thème du concours. On peut, en fonction des situations locales, les contacter pour organiser des séances de travail sur documents. De même, certains services éducatifs d'**Archives départementales** proposent des ateliers sur la Seconde Guerre mondiale et accueillent des groupes scolaires souhaitant préparer le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le **service éducatif et la section du XXe siècle des Archives nationales** proposent un dossier pédagogique privilégiant la reproduction de documents originaux et parfois inédits (rapports et correspondances, tracts, documents iconographiques...) sur le thème 201/2011 du CNRD. Les documents sélectionnés permettront aux enseignants et à leurs élèves de se confronter directement à une source essentielle de l'écriture de l'Histoire.

Contact : Hôtel de Soubise. Service éducatif .60 rue des Francs-Bourgeois.75003 Paris

Les **associations et fédérations de résistants et de déportés** au niveau national (F.N.D.I.R.P. ; F.N.D.I.R., A.N.A.C.R...) accordent une large place au C.N.R.D. dans leurs différentes publications et publient chaque année un dossier sur le thème du CNRD. Le *Patriote Résistant* a publié un numéro « Spécial Concours de la Résistance et de la Déportation » destiné aux élèves et aux enseignants, est disponible.

Contact : fndirp@fndirp.asso.fr.

L'UNADIF-FNDIR publiera au début de 2011 un numéro spécial de la revue « Le Déporté » consacré au thème du concours. Contact : contact@unadif.fr

Plusieurs **associations** proposent des ressources utiles pour le CNRD : DVD de témoignages réalisé par Mémoire et Espoirs de la Résistance, (liste et extraits sur : <http://www.memoresist.org/-DVD->), L'AERI a édité un DVD-Rom sur « La Résistance en Ile-de-France » (PC & MAC) : archives sonores, fiches explicatives, base de données... : <http://www.aeri-resistance.com/>

En Ile-de-France :

Les **musées et institutions** consacrés à l'histoire de la Résistance et de la Déportation mettent en ligne documents, informations complémentaires et proposent des animations pédagogiques liées à la Seconde Guerre mondiale et au thème du Concours. Ils peuvent proposer des rencontres avec des témoins et acteurs des événements. Leurs sites mettent en ligne de nombreuses informations et documents sur le C.N.R.D. On peut notamment citer :

A Paris :

Mémorial du Maréchal Leclerc et de la Libération de Paris-Musée Jean Moulin (ville de Paris) : http://www.paris.fr/portail/loisirs/Portal.lut?page_id=6923
Musée de l'Ordre de la Libération : <http://www.ordredelaliberation.fr/>

Dans le Val-de-Marne :

Musée de la Résistance Nationale à Champigny : <http://www.musee-resistance.com/>
Dans le cadre de la convention qui le lie au ministère de l'Education nationale depuis 1985, le Musée de la Résistance nationale propose un ensemble de productions à caractère pédagogique pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation 2011 en partenariat avec le CDDP du Val-de-Marne et le CRDP de l'académie de Créteil. Dossier pédagogique, exposition téléchargeable et ensemble documentaire en ligne sont disponibles

En Seine- Saint-Denis :

Musée de l'Histoire vivante à Montreuil : <http://www.museehistoirevivante.com>
En ligne : un dossier documentaire sur le thème 2010/2011, à partir des fonds du musée.
Musée de l'Histoire vivante – Parc Montreuil 31, Boulevard Théophile Sueur 93100 Montreuil.

Orientations bibliographiques :

On trouvera sur le site de la Fondation de la Résistance une bibliographie complète sur le thème du CNRD. On pourra notamment utiliser :

Sous la direction de François Marcot, avec la collaboration de Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé. *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, collection Bouquins, 2006, 1248 p.

Krivopissko Guy, *La vie à en mourir Lettres de fusillés, 1941-1944*, Seuil, 2006, 334 p.

Sur le **site de la Fondation de la Résistance**, on trouvera en ligne conseils, brochures en ligne, liens vers des ressources :

http://www.fondationresistance.org/pages/action_pedag/annee-2010-2011_theme12.htm

Quelques réflexions sur le thème 2010/2011 :

Le thème concerne la répression de la Résistance, envisagée ici plus globalement comme toutes les actions ayant pour but non seulement de réprimer la Résistance mais comprenant aussi tous les actes d'intimidation et de représailles et toutes les mesures visant à frapper de terreur la population civile.

Il fera une large place aux nombreux massacres et exécutions collectives perpétrés sous l'Occupation, dont le souvenir est présent dans la quasi-totalité des régions, qu'il s'agisse de sites à haute teneur émotionnelle et connus à l'échelle nationale depuis 1945 (massacre d'Oradour-sur-Glane, fusillés du Mont Valérien...) ou dont le souvenir a été ravivé plus récemment comme celui de Maillé en Indre-et-Loire. Certains de ces lieux, comme le Mont-Valérien, bénéficient d'un nouveau parcours muséographique et pédagogique. La plupart sont valorisés par la présence de mémoriaux, de plaques, de stèles et font l'objet de cérémonies commémoratives annuelles.

Des événements tels les grands procès de groupes résistants (procès du palais Bourbon en mars 1942, procès de la maison de la Chimie en avril 1942, procès de « l'affiche rouge » en 1944...), ou les actions engagées par les forces d'occupation allemande et les services vichystes contre les maquis dès 1943, croissantes pendant l'année 1944 (Glières, Saint-Marcel, Vercors ...), sont présents dans la mémoire nationale et les mémoires locales. Celles-ci accordent depuis 1945 une place majeure à cet aspect essentiel de la vie et de l'action de la Résistance dans la France des années noires. Les enjeux civiques du thème sont notamment liés à la notion de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité présents dans les procès de l'après 1945, et constamment ravivés lors des conflits en Europe et dans le monde jusqu'à nos jours. Ils peuvent être reliés à l'article II de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui fait explicitement référence à « la résistance à l'oppression ».

La variété et l'ampleur de la bibliographie, notamment régionale, ont accordé depuis 1945 une place considérable à ce volet essentiel de la vie et de l'action de la Résistance dans la « France des années noires ». Les travaux historiques publiés ces dernières années, les sources abondantes dans les régions et les départements, les fonds très riches des musées de la Résistance et de la Déportation et des archives départementales, souvent utilisés pour des expositions permanentes ou temporaires, représentent une documentation considérable et facilement accessible.

Enquêtes sur le terrain et collectes de témoignages s'imposent et contribuent à l'originalité des travaux réalisés par les élèves. Les candidats sont invités à mettre en œuvre une véritable démarche historique qui ne doit pas cependant négliger la dimension civique présente depuis les origines.

Dans les territoires qui correspondent à l'actuelle Ile-de-France, la répression engagée par les autorités d'occupation et les forces au service du gouvernement de Vichy a été particulièrement forte. Témoins, témoignages rédigés ou enregistrés, monuments, plaques, stèles, noms de rues ou d'établissement scolaires, cérémonies dans les communes permettent de prendre conscience de l'ampleur de la répression subie par les résistants et au-delà par les populations civiles notamment pendant l'été de la Libération en 1944, mais aussi des représailles sanglantes exercées par l'occupant lors des combats de la Libération .

« Et je sais qu'il y en a qui disent : ils sont morts pour peu de chose. Un simple renseignement [...] ne valait pas ça, ni un tract, ni même un journal clandestin [...] A ceux-là, il faut répondre : c'est qu'ils étaient du côté de la vie. »

Jean Paulhan, écrivain et éditeur, *Les Cahiers de la Libération* n°3 février 1944.